



Commune de CEYRAS

## Conseil Municipal du 28 mars 2024 à 20h30

### PROCES VERBAL

Date de la convocation 21 mars 2024  
Nombre de conseillers en exercices : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 12

Présents : Jean-Claude LACROIX, Magali TENA, Daria PICARD, Hugues CERET, Françoise POUS, Nancy BANEGAS, Nadia DEHAESE, Henri GRAVES, Julien BERMOND, Claude LESTOCARD, Sébastien ROMIGUIER

Excusés : Stéphanie BAUMES, Céline AUSSILLOUS, Jean-Luc GABORIT (procuration donnée à Hugues CERET), Christophe CAUMEL,

Absents :

**Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 février à 18h30.**

Secrétaire de séance : Hugues CERET

### DELIBERATIONS

N° délibération	Objet	Nombre de votant et sens du vote																											
2024.03.28.01	<p><b>1. Approbation du compte de gestion du budget principal 2023</b></p> <p>Monsieur Céret, adjoint chargé des finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.</p>	<p>Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>																											
2024.03.28.02	<p><b>2. Approbation du compte administratif du budget principal 2023</b></p> <p>Sous la présidence de M. CERET adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2023 du budget principal. Le budget s'établit ainsi :</p> <table border="1"><thead><tr><th rowspan="2">Libellé</th><th colspan="2">Fonctionnement en €</th><th colspan="2">Investissement en €</th><th colspan="2">Ensemble en €</th></tr><tr><th>Dépenses ou Déficit</th><th>Recettes ou Excédent</th><th>Dépenses ou Déficit</th><th>Recettes ou Excédent</th><th>Dépenses ou Déficit</th><th>Recettes ou Excédent</th></tr></thead><tbody><tr><td>Résultats reportés 2021</td><td></td><td>7 654,00</td><td></td><td>23 847,75</td><td></td><td>31 501,75</td></tr><tr><td>Opérations de l'exercice 2022</td><td>832 117,84</td><td>940 874,88</td><td>496 346,46</td><td>567 985,27</td><td>1 328 464,30</td><td>1 508 860,15</td></tr></tbody></table>	Libellé	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Résultats reportés 2021		7 654,00		23 847,75		31 501,75	Opérations de l'exercice 2022	832 117,84	940 874,88	496 346,46	567 985,27	1 328 464,30	1 508 860,15	<p>Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>
Libellé	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €																								
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent																							
Résultats reportés 2021		7 654,00		23 847,75		31 501,75																							
Opérations de l'exercice 2022	832 117,84	940 874,88	496 346,46	567 985,27	1 328 464,30	1 508 860,15																							

TOTAUX		108 757,04		71 638,81		180 395,85
Résultat de clôture 2022		116 411,04		95 486,56		211 897,60
				Restes à réaliser	143 193,85	88 228,05
				Besoin/ Excédent de financement		156 931,80

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement est de 116 411.04 € et le résultat de clôture de l'exercice d'investissement est de 95 486.56€.  
Hors de la présence de M. LACROIX Jean-Claude, après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal.

2024.03.28.03

**4. Affectation de résultat du budget principal de l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :  
- un excédent de fonctionnement de **116 411,04 €**  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Approuvée

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	<b>108 757,04 €</b>
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	7 564,00 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>116 411,04 €</b>
<b>(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</b>	
D Solde d'exécution d'investissement	95 486,56 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-60 965.80 €
(4)	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> <b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> <b>116 411,04 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	90 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	26 411,04 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

2024.03.28.04

**5. A Vote des taux d'imposition 2024**

Monsieur Céret commente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de les maintenir au même niveau de ceux fixés sur la période 2015 à 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2024 à chacune des taxes directes locales comme suit :

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Approuvée



Le Conseil Municipal, après délibération décide de répartir les subventions aux associations comme détaillées ci-dessous et d'inscrire les crédits lors du Budget Primitif 2024 :

DENOMINATION	Montants en €
APE	3000.00
Les Randonneurs Ceyradais	300.00
Le Patrimoine Ceyradais	400.00
La chasse	800.00
Ceyras Loisirs	2000.00
Ceyras Music	1000.00
Ceyras Tennis	1250.00
Ceyras Music (sous réserve de l'organisation de la Fête de la musique)	500.00
Objectifs image 34	400.00
Fleur de cailloux	200.00
Souvenir Français	150.00
Non affecté	1000.00
Total	<b>11 000.00</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024.03.28.07

**8. Pacte fiscal proposé par la Communauté de communes du clermontais**

La Communauté de communes du Clermontais est chargée par ses 21 communes membres de rassembler et mutualiser les moyens nécessaires aux investissements et à l'offre de services publics sur leur territoire.

Elle réalise et gère des services qui n'auraient pas pu être mis en place individuellement par chaque commune. En cela, elle participe à la mise en place d'une plus grande équité sur le territoire.

La Communauté de communes a également le rôle d'améliorer l'équité financière et fiscale entre les communes en complément de la péréquation organisée par l'Etat. Plusieurs outils sont à sa disposition et ont été étudiés dans le cadre de l'élaboration du présent pacte, lors de trois réunions : 11 mai 2021, 28 juin 2022, 18 octobre 2022.

Le Pacte financier et fiscal a comme objectif d'optimiser l'intervention de la Communauté de communes pour le compte des 21 communes, en vérifiant que ces différents outils sont utilisés de façon adéquate.

Le projet de pacte financier et fiscal est joint en annexe.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le Pacte financier et fiscal de la Communauté de communes du Clermontais.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Approuvée

2024.03.28.08

**9. Modification du règlement d'inscription au groupe scolaire des Oliviers**

Suite à une demande, aux exceptions qui permettent d'accueillir les enfants non Ceyradais dans notre école, il conviendrait d'ajouter aux enfants des enseignants et des agents communaux, une autre catégorie : celle des commerçants.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Approuvée

## INFORMATIONS

### 1. Désignation des jurés d'Assises – liste préparatoire

Conformément aux articles 261 et suivants du code de procédure pénal, il appartient aux maires d'établir, comme chaque année, les listes préparatoires de la liste annuelle du jury de la Cour d'Assises pour l'année 2025, en procédant à un tirage au sort à partir de la liste électorale générale de la commune. Tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral :

- Nadia Dehaese
- Amandine Cartayrade
- Aubin Philippe

### 2. Conseil d'école,

Effectif 2024 : 130 élèves celui-ci devrait diminuer l'année prochaine. La commune avait fait le nécessaire auprès du rectorat pour maintenir une classe. Cette année l'équipe des enseignants fait une demande pour une nouvelle ATSEM pour l'année prochaine. On peut entendre qu'il y ait des enfants difficiles mais ce n'est pas le rôle d'une ATSEM de prendre en charge ces enfants. Nous allons envoyer un courrier au rectorat pour l'alerter sur les difficultés que nous font remonter les enseignants et demander plus d'aide sur l'école. Nous ne devons pas mettre en difficulté nos agents, ils ne doivent pas assumer ces problématiques. Nous ne devons pas nous substituer à l'Education Nationale ni à la MDPH. L'école va faire une demande d'emploi civique.

### 3. Mutuelle

Demande du Refuge Mutualiste pour présentation de ses prestations aux habitants et au personnel. Demande de prêt de salle pour organiser des réunions et des rendez-vous.

### 4. Accueil d'un rôtisseur

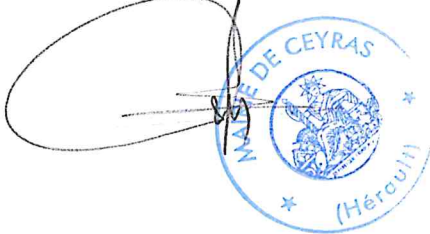
Un commerçant nous fait savoir dans un message manquant de forme qu'il doit être concerté et donner son autorisation pour l'installation d'un ambulant sur le parvis de la boulangerie, nous rappelons que l'espace public n'appartient pas aux commerçants.

### 5. Théâtre 7 juin

Une grande manifestation liée à la clôture d'un festival de théâtre va se dérouler sur Ceyras. Théâtre, concert et foodtrucks seront présents au cœur du village.

Séance levée à 22h13

Le Maire,  
Jean-Claude LACROIX



Le secrétaire,  
Hugues CERET